

Prélèvement à la source : revenus de remplacement

Conformément à ses missions, la Caisse nationale d'assurance maladie et les organismes de son réseau mettent en œuvre un traitement destiné à la gestion et la mise en œuvre du prélèvement à la source et de la déclaration sociale nominative pour les revenus dits de remplacement. Ce traitement est fondé sur le panel de textes encadrant le prélèvement à la source.

Les informations traitées sont, pour l'ensemble des assurés du régime général et des régimes hébergés bénéficiant d'un revenu de remplacement soumis à prélèvement :

- Des données d'identification dont le NIR, nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse postale et lieu de naissance
- Des données liées aux prestations soumises à prélèvement dont la présence d'une exonération du ticket modérateur
- Des données d'ordre économique et financier dont le taux de prélèvement et le taux de CSG appliqué

L'accès à ces informations est réservé aux agents de la caisse d'affiliation de l'assuré individuellement habilités par leur Directeur dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

Sont destinataires des données :

- La Direction Générale des Finances Publiques pour les informations strictement prévues par les textes et notamment par le décret n° 2017-866 du 9 mai 2017 ;
- L'ACOSS en qualité d'organisme collecteur des déclarations sociales nominatives des organismes sociaux, tel que prévu par l'article 50 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 et ses textes d'application

La durée de conservation des données est de 5 ans.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation. Le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement qui répond à une obligation légale.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de rattachement ou à son Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL – 3, place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07](https://www.cnil.fr)

Vous pouvez retrouver cette information sur ameli.fr